

**DERNIERE
MINUTE !!!**

STATIONNEMENT :

DSP COLOMBES / Q-PARK

STATIONNEMENT :

Big brother arrive

GESTION DU STATIONNEMENT

Un module supplémentaire permet de définir des zones de stationnement et de leur associer des durées.

Ainsi, lors de la remontée des données, **AGL est capable de manière automatisée** de détecter les véhicules dont la durée de stationnement dépasse la durée autorisée.

AGL Server VAO Stationnement Consultation BDV Consultation DSP Administration Historique des logs Import/Export

Consultation des infractions

Relevé d'infractions Potentielles (RIFP) relevées en mission

Tous les NATRP AUTRES

RIFP à traiter RIFP RIFP Tous les sites 01-01-2013 30-12-2016

	Stat	Date	Plaque corrigée	Dernière modification	Plaque lue	n°RFP	n°RFP	Site	Id total
Visualiser Ajouter Ajouter	A traiter	30 Jul. 2014 18:04:27	DNF023	30 Jul. 2014 18:04:27	DNF023	1367	Simulation	1367	
Visualiser Ajouter Ajouter	A traiter	30 Jul. 2014 18:04:23	DN793	30 Jul. 2014 18:04:23	DN793	1368	Simulation	1368	
Visualiser Ajouter Ajouter	A traiter	30 Jul. 2014 18:04:22	PK7540	30 Jul. 2014 18:04:22	PK7540	1366	Simulation	1366	
Visualiser Ajouter Ajouter	A traiter	30 Jul. 2014 18:04:11	QALP40	30 Jul. 2014 18:04:10	QALP40	1364	Simulation	1364	
Visualiser Ajouter Ajouter	A traiter	09 Jul. 2014 18:05:40	AH802WF	30 Jul. 2014 11:43:36	AH802WF	1362	PD	1362	

0:00 / 0:43

Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

L'avenir du stationnement payant se dessine **au travers des nouvelles technologies** qui ont déjà commencé à être utilisées dans certaines villes européennes.

Et comme pour toute révolution technologique, il faut nous attendre **au meilleur....comme au pire !**

Dans de nombreuses villes comme Paris, le taux de respect du stationnement payant **avoisine les 15 %**. A cela plusieurs raisons dont les principales sont le risque plutôt restreint de se voir verbalisé et, personne ne s'en plaint, le coût encore supportable de l'amende pour non-paiement du stationnement.

Ceci explique pourquoi les villes vont bientôt pouvoir bénéficier de la dépénalisation du stationnement pour décider elles-mêmes du montant de ce qui sera considéré non plus comme une amende, mais comme une redevance.

Par exemple dès qu'elle en aura la possibilité, à Paris l'actuelle majorité pense à faire passer l'amende pour non-respect du stationnement **de 17 € à36 € !**

Les tarifs résidentiels et horaires venant de valser (de plus de **100 %** pour l'un et de **240 %** pour l'autre), plus personne ne met en doute que **cette augmentation sera appliquée dès que ce sera possible.**

Alors que viennent faire les nouvelles technologies dans tout cela ?

Comme nous l'avons pointé du doigt plus haut, le **faible respect du paiement payant** reste un problème pour de nombreuses communes. C'est en ce sens que les nouvelles technologies offrent désormais aux communes **un système automatisé de contrôle et de verbalisation du stationnement payant**.

Comment ça marche ?

Le système repose sur un véhicule équipé de caméras vidéo couplées à une **lecture automatisée des plaques d'immatriculation (Lapi)**.



Les usagers se rendront à l'horodateur qui leur demandera **leur plaque d'immatriculation** (comme à Boulogne-Billancourt), avant de leur délivrer un ticket comme aujourd'hui.

Certaines villes comme Calgary ont opté pour un **système sans ticket** pour les raisons suivantes :

- Une utilisation peu conviviale car elle exige que les utilisateurs **retournent à leur véhicule** pour afficher le ticket.
- Les tickets sont inutilisables pour les **cabriolets et les motos**.
- Les **contrefaçons** sont difficiles à reconnaître derrière un pare-brise.
- Les tickets avec du temps restant pourraient être **revendus** à d'autres conducteurs.
- Les tickets indiquent **aux voleurs la durée** d'absence du propriétaire du véhicule.

Le véhicule équipé de ces caméras n'a plus qu'à rouler à 30 km/h **pour lire les plaques** des voitures qui stationnent et **vérifier en temps réel** que le stationnement a **bien été acquitté**. Dans le cas contraire, l'information est envoyée à un centre qui **enverra l'amende**.

La lecture automatisée des plaques d'immatriculation embarquée offre **d'autres fonctions** :

- comparer les plaques d'immatriculations au fichier des **véhicules volés (FVV)**.
- Repérage des **voitures ventouses**.
- Verbalisation des véhicules en stationnement gênant ou dangereux.
- Respect des règles de circulation.

C'est donc **l'arme fatale** qui va arriver dans nos rues, mais plusieurs questions se posent :

1° Beaucoup de retours d'expérience montrent que le **taux d'erreur de lecture des plaques** n'est pas négligeable. Il faudra donc garder ses tickets de stationnements assez longtemps afin de justifier de sa bonne foi. *l'Evening Standard* s'est fait l'écho de critiques au sujet du péage urbain de Londres, notant que « les plaques mal lues apparaissaient les unes après les autres sur l'écran ; **pour dix plaques lues, au moins quatre l'étaient mal.** » Cela peut amener à réclamer de l'argent aux mauvaises personnes. Le propriétaire du véhicule doit alors **payer 10 £** pour obtenir la preuve (ou pas) du délit.

2° En cas d'erreur, le justiciable **n'est pas remboursé** des frais de recommandé avec AR, obligatoire en cas de contestation.

3° En cas de **panne d'un horodateur**, le temps d'en trouver un autre, nous pourrions être verbalisés sans justification (l'auteur de cet article vient de connaître cette mésaventure à Paris...)

4° Le véhicule équipé **travaillera si vite** que beaucoup d'ASVP ne seront plus nécessaires pour assurer le respect du paiement du stationnement. Espérons qu'ils seront redéployés sur d'autres fonctions.....

5° La prise en compte de **situations exceptionnelles** gérées intelligemment par les ASVP tel que le temps d'aller **faire de la monnaie** (à Colombes 70 % des horodateurs sont antédiluviens et n'acceptent pas la CB...), **les arrêts à durée limitée** sur les emplacements de livraison qui sont autorisés également pour les particuliers etc.....

6° Beaucoup s'inquiètent de tous ces systèmes automatisés qui prolifèrent et qui sont utilisés pour verbaliser, **sans intervention humaine pour réguler ces situations.**

Voilà, l'avenir se dessine **bien sombre** à l'aune de ces **dispositifs déshumanisés** et destinés à faire rentrer de l'argent dans les caisses des collectivités, même au prix **d'injustices et d'abus.**

La semaine prochaine ne manquez pas notre article qui fera le point sur les **engagements de Mme le Maire** concernant la **résiliation du contrat Q-Park.**

Cela fait **trop longtemps** que des décisions auraient dû être prises, les Colombiennes et les Colombiens **doivent en être désormais informés.**

IL N'Y A QU'UNE SEULE SOLUTION :

ANNULATION !!!

A Colombes, OUI AU STATIONNEMENT FACILE POUR TOUS !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com, et nous répercuterons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur le site www.lapetitegarenne.info

www.lapetitegarenne.info sans le : **http://....**